



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 38

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 25 septembre 2024

OBJET :

DE-24-09-1-30) CONVENTION RELATIVE AU PROJET ÉDUCATIF
TERRITORIAL ET AU PLAN MERCREDI POUR LA PERIODE 2024-2027

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt-cinq septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 12 septembre 2024 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme VALERO, Mme RUFFENACH, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN, Mme DARNAULT, Mme LIEVYN, M. GAGNY.

Absents excusés : Mme MARTIN (pouvoir à M. BENSOUSSAN), M. LAFON (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL), Mme BRÉON (pouvoir à M. LEBEAU), Mme BOILOT (pouvoir à M. BEAUFRÈRE-GOURDY), M. RIBET (pouvoir à Mme HAUCHEMAILLE).

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme KAMINSKA

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20240925-lmc1H12415H1-DE
Date de réception en Préfecture : 30/09/2024
Date de Publication : 30/09/2024

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'Education, notamment ses articles L. 551-1, R. 551.13 et D. 521-12 ;

Vu le code de l'Action sociale et des familles, notamment ses articles R. 227-1, R. 227-16 et R. 227-20 ;

Vu le décret n° 2015-996 du 17 août 2015 portant application de l'article 67 de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République et relatif au fonds de soutien au développement des activités périscolaires ;

Vu la délibération du conseil municipal du 27 septembre 2017 approuvant la convention relative au Projet Educatif Territorial (PeDT) pour la période 2017-2020 ;

Vu la décision n°DM-20-231 du 2 octobre 2020 approuvant la signature d'un avenant de prolongation relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial (PeDT/PM) pour l'année scolaire 2020-2021 ;

Vu la délibération du conseil municipal du 30 juin 2021 approuvant la convention relative au PeDT pour la période 2021-2024 ;

Considérant la volonté de la ville de Vincennes de renouveler le Projet Educatif Territorial visant à favoriser la réussite scolaire et l'épanouissement des enfants et des jeunes ;

Après avis de la commission Enfance du 20 septembre 2024,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve la nouvelle Convention relative au Projet Educatif Territorial et au Plan Mercredi liant la ville de Vincennes avec les services départementaux de l'Education nationale du Val-de-Marne et la Caisse d'Allocation Familiale du Val-de-Marne pour une durée de 3 ans (2024-2027) à compter du 1^{er} octobre 2024 ;

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20240925-lmc1H12415H1-DE Date de réception en Préfecture : 30/09/2024 Date de Publication : 30/09/2024
--

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer ladite convention et tous les documents y afférant.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Signé

Le Maire

Signé